

portant nomination et promotion  
à titre exceptionnel et étranger  
dans l'Ordre National du Bénin -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
  - VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;
  - VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
  - VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;
  - VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;
  - VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;
- Sur proposition du Camarade Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommées, promues et élevées à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National, pour les éminents services rendus à la République Populaire du Bénin, les Personnalités de la République Démocratique de Corée dont les noms suivent, pour prendre rang du 4er Avril 1978 :

1° - A la Dignité de Grand Officier :

- Monsieur DJANG RIM SEU.

2° - Au Grade de Commandeur :

- Messieurs :  
- HEU TCHANG HOUN ;  
- KIM BYONG HE ;  
- LYON SIN TCHUN ;  
- TCHOE SANG DIEU.

3° - Au Grade d'Officier :

- Messieurs : - O KYEUNG YOUNG ;
- PAK KYEUNG IL.

4° - Au Grade de Chevalier :

- Messieurs : - DJJUN PAK YOUNG ;
- JU DAI OUN.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel. -

Fait à COTONOU, le 4 Avril 1978. -

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREROU -

Le Grand Chancelier de l'O.N.B.

H. S. COULIBALY -

AMPLIATIONS : FR 6 SGG 4 CS 6 MINISTERES 15 GDE CHANCELLERIE 50  
INTERESSES 9 JORPB 1 ONEPI 1 IGE ET SECTIONS 4 DCCT 1 CNR 4 SPD 2  
DGAJI-INSAB-DEF 6. UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1